

Recueil des actes administratifs

■ n° 494

20 septembre 2024

Pages 11917 à 11946

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2024-327 du 18 juillet 2024 portant nomination du jury de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Biotechnologies parcours Génie biotechnologique et management en agro-industries.....	11920
Arrêté n° 2024-328 du 18 juillet 2024 du portant nomination du jury de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences et génie des matériaux.....	11922
Arrêté n° 2024-329 du 18 juillet 2024 du portant nomination du jury de Master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil.....	11922
Arrêté n° 2024-330 du 18 juillet 2024 portant nomination du jury de Master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique.....	11923
Arrêté n° 2024-331 du 18 juillet 2024 portant nomination du jury de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques et applications.....	11923
Arrêté n° 2024-332 du 18 juillet 2024 portant nomination du jury de master du domaine Sciences, Technologies, Santé, du domaine Sciences Humaines et Sociales, du domaine Droit, Économie, Gestion mention Sciences pour l'environnement.....	11924
Arrêté n° 2024-333 du 18 juillet 2024 portant nomination du jury de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire.....	11925
Arrêté n° 2024-334 du 18 juillet 2024 portant nomination du jury de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Tourisme parcours e-tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines.....	11926
Arrêté n° 2024-335 du 18 juillet 2024 portant nomination du jury du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 1 ^{er} degré.....	11927
Arrêté n° 2024-336 du 18 juillet 2024 portant nomination du jury du master du domaine Sciences Technologies, Santé , du domaine sciences humaines et sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2 nd degré.....	11927
Arrêté n° 2024-337 du 18 juillet 2024 portant nomination du jury de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Management et commerce international parcours Économie et commerce international Asie.....	11929
Arrêté n° 2024-338 du 18 juillet 2024 portant nomination du jury de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires internationales.....	11929
Arrêté n° 2024-339 du 18 juillet 2023 portant nomination du jury de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention audiovisuel médias numériques interactifs, jeux parcours Direction de projets audiovisuels et numériques.....	11931
Arrêté n° 2024-340 du 18 juillet 2024 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Justice, procès et procédures.....	11931
Arrêté n° 2024-341 du 18 juillet 2024 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit de l'entreprise.....	11932
Arrêté n° 2024-342 du 18 juillet 2024 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Droit du numérique.....	11933

Arrêté n° 2024-343 du 18 juillet 2024 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit public.....	11934
Arrêté n° 2024-344 du 18 juillet 2024 portant nomination du jury du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Management et administration des entreprises.....	11935
Arrêté n° 2024-345 du 18 juillet 2024 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Management des systèmes d'information.....	11936
Arrêté n° 2024-346 du 18 juillet 2024 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Marketing, vente.....	11936
Arrêté n° 2024-347 du 18 juillet 2024 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Tourisme parcours Gestion des unités d'hébergements et séjours touristiques.....	11937
Arrêté n° 2024-348 du 17 juillet 2024 portant nomination du jury du diplôme universitaire Enseignants fonctionnaires stagiaires 1 ^{er} degré – approfondissement et consolidation....	11937
Arrêté n° 2024-349 du 18 juillet 2024 portant nomination du jury du Diplôme d'Université du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Médiation et règlement des conflits.....	11938
Arrêté n° 2024-350 du 4 septembre 2024 portant nomination du jury du Diplôme d'Université Méthodes et techniques de réalisation du film documentaire animalier.....	11939
Arrêté n° 2024-351 du 4 septembre 2024 portant nomination du jury du Diplôme d'Université Écriture et réalisation du film documentaire animalier.....	11939
Arrêté n° 2024-352 du 17 juillet 2024 portant nomination du jury du diplôme inter-universitaire Enseignants fonctionnaires stagiaires 1 ^{er} degré – entrée dans le métier....	11940
Arrêté n° 2024-372 du 13 septembre 2024 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université.....	11940
Arrêté n° 2024-374 du 11 septembre 2024 portant création et fixant la composition de la commission d'affectation au titre du recrutement d'un enseignant du second degré.....	11942
Arrêté n° 2024-375 du 11 septembre 2024 portant création et fixant la composition de la commission d'affectation au titre du recrutement d'un enseignant du second degré.....	11943

Arrêtés

Arrêté n° 2024-327 du 18 juillet 2024 portant nomination du jury de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Biotechnologies parcours Génie biotechnologique et management en agro-industries

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1 et 2 du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Biotechnologies parcours Génie biotechnologique et management en agro-industries est composé, pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Frédéric Sannier, professeur des universités, président
- > Zoulikha Rezzoug, maîtresse de conférences
- > Stéphanie Bordenave-Juchereau, maîtresse de conférences
- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences
- > Sophie Sablé, maîtresse de conférences
- > Olivier Corre, professeur certifié
- > Nicolas Bridiau, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Biotechnologies parcours Génie biotechnologique et management en agro-industries est composé, pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Sophie Sablé, maîtresse de conférences, présidente
- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences
- > Zoulikha Rezzoug, maîtresse de conférences
- > Frédéric Sannier, professeur des universités
- > Stéphanie Bordenave-Juchereau, maîtresse de conférences
- > Olivier Corre, professeur certifié
- > Nicolas Bridiau, maître de conférences

Le jury des semestres 1 et 2 du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Biotechnologies parcours Biochimie est composé, pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Zoulikha Rezzoug, maîtresse de conférences, présidente
- > Frédéric Sannier, professeur des universités
- > Stéphanie Bordenave-Juchereau, maîtresse de conférences
- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences
- > Sophie Sablé, maîtresse de conférences
- > Olivier Corre, professeur certifié
- > Nicolas Bridiau, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Biotechnologies parcours Biochimie est composé, pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences, présidente
- > Sophie Sablé, maîtresse de conférences
- > Zoulikha Rezzoug, maîtresse de conférences
- > Frédéric Sannier, professeur des universités
- > Stéphanie Bordenave-Juchereau, maîtresse de conférences
- > Olivier Corre, professeur certifié
- > Nicolas Bridiau, maître de conférences
- >

Le jury annuel qui délivrera le titre de maîtrise et le grade de master du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Biotechnologies parcours Biochimie et parcours Génie biotechnologique et management en agro-industries est composé, pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Stéphanie Bordenave-Juchereau, maîtresse de conférences, présidente
- > Isabelle Lanneluc, maîtresse de conférences
- > Zoulikha Rezzoug, maîtresse de conférences
- > Frédéric Sannier, professeur des universités
- > Sophie Sablé, maîtresse de conférences
- > Olivier Corre, professeur certifié
- > Nicolas Bridiau, maître de conférences

Le jury des semestres 1,2,3 et 4, titre de maîtrise et grade de master du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Biotechnologies parcours joint master programme in marine biotechnology est composé, pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Stéphanie Bordenave, maîtresse de conférences, Présidente
- > Jeronimo Chirivella, maître de conférences, Président
- > Evelina Griniene, maîtresse de conférences
- > Emmanouil Malandrakis, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 juillet 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-328 du 18 juillet 2024 du portant nomination du jury de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences et génie des matériaux**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE**Article 1**

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences et génie des matériaux tous parcours est composé, pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Juan Creus, professeur des universités, président
- > Fernando Pedrazza, professeur des universités
- > Benjamin Grégoire, professeur junior contractuel
- > Stéphanie Mallarino, maîtresse de conférences
- > Sébastien Touzain, professeur des universités

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 juillet 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-329 du 18 juillet 2024 du portant nomination du jury de Master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE**Article 1**

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Génie civil est composé, pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Marie Duquesne, professeuse des universités, présidente
- > Edgar-Emilio Bastidas Arteaga, professeur des universités
- > Erwan Liberge, maître de conférences
- > Ameer Hamami, maître de conférences
- > Claudine Beghein, maîtresse de conférences
- > Jean-Luc Faure, professeur agrégé
- > Amina Ammar-Boudjelal, maîtresse de conférences

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 juillet 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-330 du 18 juillet 2024 portant nomination du jury de Master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE**Article 1**

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Informatique est composé, pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Frédéric BERTAND, maître de conférences, président
- > Renaud PETERI, maître de conférences
- > Ahmed Hamdi, enseignant

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 juillet 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-331 du 18 juillet 2024 portant nomination du jury de master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques et applications**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE**Article 1**

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Mathématiques et applications est composé, pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Michel Berthier, professeur des universités, président
- > Catherine Choquet, professeuse des universités
- > Laurent Mascarilla, maître de conférences
- > Souleymaane Kadri Harouna, maître de conférences

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 juillet 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-332 du 18 juillet 2024 portant nomination du jury de master du domaine Sciences, Technologies, Santé, du domaine Sciences Humaines et Sociales, du domaine Droit, Économie, Gestion mention Sciences pour l'environnement

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1 et 2 du master du domaine Sciences, Technologies, Santé, domaine Sciences Humaines et Sociales, domaine Droit, Économie, gestion mention Sciences pour l'environnement est composé, pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Benoît Simon-Bouhet, maître de conférences, président
- > Eric Chaumillon, professeur des universités
- > Florence de Ferran, maîtresse de conférences
- > Benoît Lebreton, maître de conférences
- > Jean-Michel Carozza, professeur des universités
- > Cécile Vincent, maîtresse de conférences
- > Nathalie Imbert, maîtresse de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Sciences, Technologies et Santé mention Sciences pour l'environnement, parcours Gestion de l'environnement et écologie littorale est composé, pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Cécile Vincent, maître de conférences, présidente
- > Dimitri Kalenitchenko, maître de conférences
- > Franck Healy, maître de conférences
- > Christine Dupuy, professeuse des universités

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Sciences pour l'environnement, parcours Géosciences et géophysique du littoral est composé, pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Eric Chaumillon, professeur des universités, président
- > Guy Woppelman, professeur des universités
- > Agnès Michelot, professeuse des universités

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Sciences, Humaines et sociales mention Sciences pour l'environnement, parcours Géographie appliquée à la gestion des littoraux est composé, pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Jean-Michel Carozza, professeur des universités, président
- > Luc Vacher, maître de conférences
- > Didier Vye, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Sciences pour l'environnement, parcours Management environnemental est composé, pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Florence de Ferran, maîtresse de conférences, présidente
- > Pierre Labardin, professeur des universités
- > Rose Toki, maîtresse de conférences

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 juillet 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-333 du 18 juillet 2024 portant nomination du jury de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1 et 2 du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire est composé pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Bruno Marnot, professeur des universités, président
- > Laurent Hugot, maître de conférences
- > Laurence TRANOY, maîtresse de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire parcours Direction de projets ou établissements culturels est composé pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Laurent Hugot, maître de conférences, président
- > Joël BROUCH, professeur associé

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire parcours mémoires patrimoines territoires est composé pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Laurence Tranoy, maîtresse de conférences, présidente
- > Bruno Marnot, professeur des universités

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Histoire parcours Histoire est composé pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Pierre Pretou professeur des universités, président
- > Florence Petroff, maîtresse de conférence

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 juillet 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-334 du 18 juillet 2024 portant nomination du jury de master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Tourisme parcours e-tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1,2,3 et 4 du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Tourisme parcours e-tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines est composé pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Mickaël Augeron, maître de conférences, président
- > Caroline Blondy, maîtresse de conférences
- > Xavier Rautureau, ingénieur d'études

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 juillet 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-335 du 18 juillet 2024 portant nomination du jury du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 1^{er} degré

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1 et 2 du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 1^{er} degré est composé pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Pierre Pretou, professeur des universités, président
- > Anne Florence Blondeau, professeuse agrégée
- > Marie Delort, professeuse agrégée
- > Armelle Aussudre, professeuse agrégée
- > Xavier Brossard, professeur certifié

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 1^{er} degré est composé pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Jean-René Cherouvrier, maître de conférences, président
- > Sébatien Morillon, professeur agrégé
- > Eleonore BOSSENEC, enseignante
- > Frédéric Manconi, professeur agrégé
- > Anne-Florence Blondeau, professeuse agrégée

Article 2

Les jurys des semestres pairs tiennent lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 juillet 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-336 du 18 juillet 2024 portant nomination du jury du master du domaine Sciences Technologies, Santé, du domaine sciences humaines et sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1, 2, 3, et 4 du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours Mathématiques est composé pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > François Geoffriau, maître de conférences, président
- > Fabienne Marotte, maîtresse de conférences

Le jury du semestre 1 du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours Sciences de la vie et de la Terre est composé pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Mickael Airaud, professeur agrégé, président
- > Anne Supervie, professeuse agrégée
- > Karine Monceau, maîtresse de conférences

Le jury du semestre 2 du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours Sciences de la vie et de la Terre est composé pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Mickael Airaud, professeur agrégé, président
- > Anne Supervie, professeuse agrégée
- > Nathalie Hubert, professeuse agrégée

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Sciences, Technologies, Santé mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours Sciences de la vie et de la Terre est composé pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Mickael Airaud, professeur agrégé, président
- > Anne Supervie, professeuse agrégée
- > Aurélie Perrotin, professeuse certifiée

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du master du domaine Sciences Humaines et Sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours Histoire-géographie est composé pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Jean-Sébastien Noël, maître de conférences, président
- > Sébastien Morillon, professeur agrégé
- > Florence Petroff, maîtresse de conférences

Article 2

Les jurys des semestres pairs tiennent lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 juillet 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-337 du 18 juillet 2024 portant nomination du jury de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Management et commerce international parcours Économie et commerce international Asie

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1 et 2 du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Management et commerce international parcours Économie et commerce international Asie est composé pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Laurent Augier, maître de conférences, président
- > Martine Raibaud, maîtresse de conférences
- > Evelyne Chérel-Riquier, maîtresse de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Management et commerce international parcours Économie et commerce international Asie est composé pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Laurent Augier, maître de conférences, président
- > Gabriel Montrieux, maître de conférences

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 juillet 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-338 du 18 juillet 2024 portant nomination du jury de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires internationales

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1 et 3 du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires internationales Asie Pacifique est composé pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Martine Raibaud, maîtresse de conférences, présidente,
- > Michel Grenié, maître de conférences,
- > David Waterman, professeur des universités,

- > Evelyne Chérel-Riquier, maîtresse de conférences
- > Pierre-Henry de Bruyn, Maître de Conférences HDR
- > Chandra Nurami, maîtresse de conférences

Le jury des semestres 2 et 4 du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires internationales Asie Pacifique est composé pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Martine Raibaud, maîtresse de conférences, présidente,
- > Zhimin Bai, maîtresse de conférences,
- > Michel Grenié, maître de conférences,
- > David Waterman, professeur des universités,
- > Sora Hong, maîtresse de conférences
- > Pierre-Henry de Bruyn, Maître de Conférences HDR
- > Chandra Nurami, maîtresse de conférences

Le jury du semestre 1 du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires internationales Amériques est composé pour l'année universitaire 2023-2024 de :

- > James Trombley, maître de conférences, président
- > Camila Ribeiro, ATER
- > Sebastian Urioste, maître de conférences
- > Héléna Sarboni, PAST

Le jury du semestre 2 du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires internationales Amériques est composé pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Sebastian Urioste, maître de conférences, président
- > Fernanda PISMEL enseignante contractuelle
- > Stéphanie Peltier, maîtresse de conférences

Le jury du semestre 3 du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires internationales Amériques est composé pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Danièle ANDRE, maîtresse de conférences, présidente
- > James Trombley, maître de conférences
- > Camille Ribeiro, ATER
- > Marie Lecourt, professeure certifiée

Le jury du semestre 4 du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires internationales Amériques est composé pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Stéphanie Peltier, maîtresse de conférences HDR, présidente
- > Danièle André, maîtresse de conférences
- > Sebastian Urioste, maître de conférences
- > Camilla Ribeiro, ATER

Article 2

Les jurys de semestres pairs tiennent lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 juillet 2024

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-339 du 18 juillet 2023 portant nomination du jury de master du domaine Arts, Lettres, Langues mention audiovisuel médias numériques interactifs, jeux parcours Direction de projets audiovisuels et numériques

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE**Article 1**

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du master du domaine Arts, Lettres, Langues mention audiovisuel médias numériques interactifs, jeux parcours Direction de projets audiovisuels et numériques est composé pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- > Diego Jarak, maître de conférences, président
- > Jeanne Soccorsi, professionnelle,
- > Pierre Prétou, professeur des universités
- > Annabelle Audureau, professeuse certifiée

Article 2

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 juillet 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-340 du 18 juillet 2024 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Justice, procès et procédures

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Justice, procès, procédures, parcours droit processuel, au titre de l'année universitaire 2024-2025, est composé comme suit :

- > Stéphanie Hourdeau, maîtresse de conférences, présidente
- > Céline Laronde-Clérac, professeuse des universités
- > Emmanuel Savatier, maître de conférences

Le jury du semestre 2 du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Justice, procès, procédures, parcours droit processuel, au titre de l'année universitaire 2024-2025, est composé comme suit :

- > Céline Laronde-Clérac, professeuse des universités, présidente
- > Anne Cathelineau-Roulaud, maîtresse de conférences
- > François-Xavier Morisset, maître de conférences

Le jury du semestre 3 du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Justice, procès, procédures, parcours droit processuel, au titre de l'année universitaire 2024-2025, est composé comme suit :

- > Stéphanie Hourdeau, maîtresse de conférences, présidente
- > Céline Laronde-Clérac, professeuse des universités
- > Stéphane Pinon, maître de conférences

Le jury du semestre 4 du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Justice, procès, procédures, parcours droit processuel, au titre de l'année universitaire 2024-2025, est composé comme suit :

- > Céline Laronde-Clérac, professeuse des universités, présidente
- > Jean-François Morisset, maître de conférences
- > Anthony Crestini, enseignant chercheur contractuel

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 juillet 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-341 du 18 juillet 2024 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit de l'entreprise

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit de l'entreprise, au titre de l'année universitaire 2024-2025, est composé comme suit :

- > Linda Arcelin, professeuse des universités, présidente
- > Stéphanie Hourdeau, maîtresse de conférences
- > Thierry Poulain-Rehm, professeur des universités

Le jury du semestre 2 du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit de l'entreprise, au titre de l'année universitaire 2024-2025, est composé comme suit :

- > Linda Arcelin, professeuse des universités, présidente
- > Caroline Asfar-Cazenave, maîtresse de conférences
- > François Goliard, maître de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit de l'entreprise, au titre de l'année universitaire 2024-2025, est composé comme suit :

- > Linda Arcelin, professeuse des universités, présidente
- > Dorothée Simonneau, maîtresse de conférences
- > Marie-Sophie Bondon, maîtresse de conférences

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 juillet 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-342 du 18 juillet 2024 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Droit du numérique

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 et 2 du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit du numérique, parcours tiers de confiance et sécurité numérique, au titre de l'année universitaire 2024-2025, est composé comme suit :

- > Mickaël Coustaty, maître de conférences, président
 - > Linda Arcelin, professeuse des universités
 - > Alain Bobant, huissier de justice, président de la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNCTC)
 - > Margaux Redon, maîtresse de conférences
-

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit du numérique, parcours tiers de confiance et sécurité numérique, au titre de l'année universitaire 2024-2025, est composé comme suit :

- > Margaux Redon, maîtresse de conférences, présidente
- > Mickaël Coustaty, maître de conférences,
- > Alain Bobant, huissier de justice, président de la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNTC)
- >

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 juillet 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-343 du 18 juillet 2024 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit public

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de l'université,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit public, au titre de l'année universitaire 2024-2025, est composé comme suit :

- > Magalie Florès-Lonjou, maîtresse de conférences, présidente
- > Elsa Kohlhauer, maîtresse de conférences
- > Stéphane Pinon, maître de conférences

Le jury du semestre 2 du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit public, au titre de l'année universitaire 2024-2025, est composé comme suit :

- > Magalie Florès-Lonjou, maîtresse de conférences, présidente
- > Laurent Bordereaux, professeur des universités
- > Alice Mazeaud, maîtresse de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit public, au titre de l'année universitaire 2024-2025, est composé comme suit :

- > Laurent Bordereaux, professeur des universités, président
- > Gabriel Montrieux, maître de conférences
- > Magalie Florès-Lonjou, maîtresse de conférences

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 juillet 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-344 du 18 juillet 2024 portant nomination du jury du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Management et administration des entreprises**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE**Article 1**

Le jury des semestres 1 et 2 du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Management et administration des entreprises, au titre de l'année universitaire 2024-2025, est composé comme suit :

- > Mathieu Paquerot, maître de conférences, président
- > Christelle Charbonnier, professeuse certifiée
- > Julien Viau, maître de conférences
- > Cécile Cristau, maîtresse de conférences

Le jury des semestres 3, et 4 du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Management et administration des entreprises, au titre de l'année universitaire 2024-2025, est composé comme suit :

- > Julien Viau, maître de conférences, président
- > Florence de Ferran, maîtresse de conférences
- > Mathieu Paquerot, maître de conférences,

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 juillet 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-345 du 18 juillet 2024 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Management des systèmes d'information

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 et 2 du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Management des systèmes d'information, au titre de l'année universitaire 2024-2025, est composé comme suit :

- > Guillaume Delalieux, professeur des universités, président
- > Jean-François Berthevas, maître de conférences
- > Mouna Sahib enseignante vacataire

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Management des systèmes d'information, au titre de l'année universitaire 2024-2025, est composé comme suit :

- > Jean-François Berthevas, maître de conférences, président
- > Guillaume Delalieux, professeur des universités
- > Emmanuelle Auras, maîtresse de conférences

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 juillet 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-346 du 18 juillet 2024 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Marketing, vente

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Marketing, vente, parcours marketing digital, au titre de l'année universitaire 2024-2025, est composé comme suit :

- > Florence Euzeby, maître de conférences, président
- > Jeanne Lallement, professeuse des universités,
- > Jean-Loup Guillaume, professeur des universités

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 juillet 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-347 du 18 juillet 2024 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Tourisme parcours Gestion des unités d'hébergements et séjours touristiques

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 613-1,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 et semestre 2 du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Tourisme, parcours gestion des unités d'hébergements et séjours touristiques, au titre de l'année universitaire 2024-2025, est composé comme suit :

- > Pierre Labardin, professeur des universités, président
- > Cécile Cristau, maîtresse de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Droit, Économie, Gestion mention Tourisme, parcours gestion des unités d'hébergements et séjours touristiques, au titre de l'année universitaire 2024-2025, est composé comme suit :

- > Pierre Labardin, professeur des universités, président
- > Jean-Charles Rico, maître de conférences

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 juillet 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-348 du 17 juillet 2024 portant nomination du jury du diplôme universitaire Enseignants fonctionnaires stagiaires 1^{er} degré – approfondissement et consolidation.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-2,
Vu l'arrêté du Arrêté du 4 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires,

Vu la convention cadre de partenariat pour la réalisation du projet d'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Poitiers du 5 octobre 2023,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Le jury pour la délivrance du diplôme universitaire Enseignants fonctionnaires stagiaires 1er degré approfondissement et consolidation est composé, pour l'année universitaire 2024-2025, de :

- > Jean-René Cherouvrier, maître de conférences, président
- > Nathalie Dejardin-Bonnet, conseillère pédagogique adjoint au directeur académique des services de l'éducation nationale
- > Frédéric Manconi, professeur agrégé

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 17 juillet 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-349 du 18 juillet 2024 portant nomination du jury du Diplôme d'Université du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Médiation et règlement des conflits

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-2,
Vu les statuts de l'université,
Vu la délibération n°2013-11-25-3-2 du conseil d'administration du 25 novembre 2013 approuvant la création du Diplôme Universitaire « Médiation et règlement des conflits »,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du Diplôme d'Université du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Médiation et règlement des conflits au titre de l'année universitaire 2024-2025, est composé comme suit :

- > Caroline Asfar-Cazenave, maîtresse de conférences, présidente
- > Myriam Bacqué, médiatrice et formatrice, Maison de la Communication
- > Julien Viau, maître de conférences

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 18 juillet 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-350 du 4 septembre 2024 portant nomination du jury du Diplôme d'Université Méthodes et techniques de réalisation du film documentaire animalier**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-1,
Vu la délibération du Conseil d'Administration de La Rochelle Université en date du 14 octobre 2019,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE**Article 1**

Le jury pour la délivrance du Diplôme d'Université Méthodes et techniques de réalisation du film documentaire animalier est composé, pour l'année universitaire 2024-2025, de :

- > Karine Monceau, maîtresse de conférences, présidente
- > Olivier Corre, professeur certifié
- > Marie Daniel, directrice de l'IFFCAM
- > Emmanuel Soulard, monteur-intervenant IFFCAM

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 4 septembre 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-351 du 4 septembre 2024 portant nomination du jury du Diplôme d'Université Écriture et réalisation du film documentaire animalier**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-1,
Vu la délibération du Conseil d'Administration de La Rochelle Université en date du 14 octobre 2019,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE**Article 1**

Le jury pour la délivrance du Diplôme d'Université Écriture et réalisation du film documentaire animalier est composé, pour l'année universitaire 2024-2025, de :

- > Karine Monceau, maîtresse de conférences, présidente
- > Olivier Corre, professeur certifié
- > Marie Daniel, directrice de l'IFFCAM
- > Emmanuel Soulard, monteur-intervenant IFFCAM

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 4 septembre 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-352 du 17 juillet 2024 portant nomination du jury du diplôme inter-universitaire Enseignants fonctionnaires stagiaires 1^{er} degré – entrée dans le métier.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.613-2,
Vu l'arrêté du 4 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires,
Vu la convention cadre de partenariat pour la réalisation du projet d'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Poitiers du 5 octobre 2023,
Vu les propositions du directeur de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent (LUDI),

ARRÊTE

Article 1

Le jury pour la délivrance du diplôme inter-universitaire Enseignants fonctionnaires stagiaires 1^{er} degré – entrée dans le métier. est composé, pour l'année universitaire 2024-2025, de :

- > Jean-René Cherouvrier, maître de conférences, président
- > Nathalie Dejardin-Bonnet, conseillère pédagogique adjoint au directeur académique des services de l'éducation nationale
- > Frédéric Manconi, professeur agrégé

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 17 juillet 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-372 du 13 septembre 2024 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université,
Vu les statuts de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1

À l'annexe de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université, sont ajoutées les lignes suivantes :

Nom	Prénom	Qualité déléguataire	Service / Laboratoire	CRB	SO	Sous SO
AMMAR BOUDJELAL	FARID	ENSEIGNANT CHERCHEUR	IUT	CRB10	PARTENARIAT CAN	CAN LP IUT 2024 2025
CADILHAC GALLERENT	NATHALIE	RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE	IUT	CRB10	PARTENARIAT CAN	CAN LP IUT 2024 2025
CHERY	BEATRICE	DIRECTRICE	IUT	CRB10	PARTENARIAT CAN	CAN LP IUT 2024 2025
DESAYVRE	SANDRINE	GESTIONNAIRE CRB	IUT	CRB10	PARTENARIAT CAN	CAN LP IUT 2024 2025
MAHIEUX	PIERRE- YVES	CHEF ADJOINT DU DÉPARTEMENT IUT GÉNIE CIVIL	IUT	CRB14	CFA IUT	BUT GCCD
MAHIEUX	PIERRE- YVES	CHEF ADJOINT DU DÉPARTEMENT IUT GÉNIE CIVIL	IUT	CRB14	CFA IUT	BUT GCCD LP BEC
MAHIEUX	PIERRE- YVES	CHEF ADJOINT DU DÉPARTEMENT IUT GÉNIE CIVIL	IUT	CRB14	CFA IUT	BUT IFRB
MAHIEUX	PIERRE- YVES	CHEF ADJOINT DU DÉPARTEMENT IUT GÉNIE CIVIL	IUT	CRB14	C PRO IUT	BUT GCCD
PALLUEAU	AMELIE	RESPONSABLE ÉQUIPE EXÉCUTION FINANCIÈRE	LUDI	CRB10	PARTENARIAT CAN	CAN MASTER FST 2024 2025
SALAVILLE	NADEGE	RESPONSABLE SERVICE PILOTAGE FINANCIER	LUDI	CRB10	PARTENARIAT CAN	CAN MASTER FST 2024 2025
TEIXEIRA	MARIE- GRACE	DIRECTRICE ADMINISTRATIVE ADJOINTE	LUDI	CRB10	PARTENARIAT CAN	CAN MASTER FST 2024 2025

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 13 septembre 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2024-374 du 11 septembre 2024 portant création et fixant la composition de la commission d'affectation au titre du recrutement d'un enseignant du second degré

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2, L.713-9 et L. 954-3,
Vu le décret n° 72-580 du 04 juillet 1972 modifié, relatif au statut des Professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5,
Vu le décret n° 72-581 du 04 juillet 1972 modifié, relatif au statut des Professeurs certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5,
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2022-02-07-3-2 du 7 février 2022 fixant les modalités de composition des commissions et comités relatifs au recrutement des personnels enseignants et enseignants-chercheurs contractuels,

ARRÊTE

Article 1

Une commission de recrutement chargée, dans une 1ère séance d'examiner les candidatures, puis dans une 2ème séance d'auditionner les candidats et classer les candidatures, est créée dans le cadre du recrutement d'un enseignant du second degré en Génie civil à l'Institut Universitaire de Technologie de La Rochelle, pour une prise de fonctions le 1^{er} septembre 2025.

Article 2

Sont nommés membres de la commission d'affectation pour l'emploi désigné ci-dessus :

Directeur(rice) de la composante ou son représentant - Président	Mme Béatrice Chery PRCE / Eco-gestion
Directeur(rice) de Département ou son représentant	M. Fabien Gendron PRAG / Ingénierie des Constructions
2 à 4 experts de la discipline dont au moins 1 enseignant du second degré (de l'établissement ou extérieur) et 1 enseignant-chercheur de l'établissement	M. Corentin Aubernon PRAG / Ingénierie des Constructions
	Mme Nelly Cavalli PRAG / Ingénierie des Constructions
	M. Philippe Turcry MCF / CNU 60
	M. Jean-Philippe Masson PRAG / Ingénierie des Constructions

Article 3

Sont annexés au présent arrêté les voies et délais de recours.

Article 4

Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 11 septembre 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

ANNEXE**Voies et délais de recours :**

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- > soit un recours gracieux auprès du président de l'université (DRRH) ;
- > soit un recours contentieux devant le tribunal administratif du ressort de l'établissement.

Vous pouvez exercer directement un recours contentieux devant obligatoirement intervenir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision.

Vous pouvez également introduire un recours gracieux auprès du président de l'université auteur de l'acte. Si ce recours est exercé dans les 2 mois de la publicité de la décision, il proroge une seule fois les délais de recours contentieux.

Vous conservez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de 2 mois, à compter de la décision intervenue sur ledit recours gracieux. Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant 2 mois).

Dans les cas exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite –et donc dans un délai de 4 mois à compter de la date du présent avis-, vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Arrêté n° 2024-375 du 11 septembre 2024 portant création et fixant la composition de la commission d'affectation au titre du recrutement d'un enseignant du second degré**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2, L.713-9 et L. 954-3,
Vu le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié, relatif au statut des Professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5,
Vu le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié, relatif au statut des Professeurs certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5,
Vu la délibération du conseil d'administration n° 2022-02-07-3-2 du 7 février 2022 fixant les modalités de composition des commissions et comités relatifs au recrutement des personnels enseignants et enseignants-chercheurs contractuels,

ARRÊTE**Article 1**

Une commission de recrutement chargée, dans une 1ère séance d'examiner les candidatures, puis dans une 2ème séance d'auditionner les candidats et classer les candidatures, est créée dans le cadre du recrutement d'un enseignant du second degré en Anglais à l'Institut Universitaire des Langues (IUL), pour une prise de fonctions le 1^{er} septembre 2025.

Article 2

Sont nommés membres de la commission d'affectation pour l'emploi désigné ci-dessus :

En tant que de besoin le directeur/la directrice de l'IUL ou son représentant	M. Philippe Pfeffer PRCE / anglais
2 à 4 experts de la discipline dont au moins 1 enseignant du second degré (de l'établissement ou extérieur) et 1 enseignant-chercheur de l'établissement	M. Francis Healy MCF / anglais
	M. Olivier Corre PRCE / anglais
	Mme Isabelle Morino PRAG / anglais
	Mme Zahia Bachi PRCE / anglais

Article 3

Sont annexés au présent arrêté les voies et délais de recours.

Article 4

Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 11 septembre 2024.

Le président
Jean-Marc Ogier

ANNEXE

Voies et délais de recours :

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- > soit un recours gracieux auprès du président de l'université (DRRH) ;
- > soit un recours contentieux devant le tribunal administratif du ressort de l'établissement.

Vous pouvez exercer directement un recours contentieux devant obligatoirement intervenir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision.

Vous pouvez également introduire un recours gracieux auprès du président de l'université auteur de l'acte. Si ce recours est exercé dans les 2 mois de la publicité de la décision, il proroge une seule fois les délais de recours contentieux.

Vous conservez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de 2 mois, à compter de la décision intervenue sur ledit recours gracieux. Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant 2 mois).

Dans les cas exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite –et donc dans un délai de 4 mois à compter de la date du présent avis–, vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

